

Réunion du 5 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

**N° CP/2012/174 - Education à l'environnement - 2343  
Programme 2012**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- arrête le programme 2012 pour l'éducation à l'environnement, tel qu'il figure sur les tableaux annexés

- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 601 000 € pour le fonctionnement et de 10 820 € pour l'investissement.

Les modalités de versement des subventions sont les suivantes :

1. par dérogation au règlement financier départemental, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités prévues par les conventions financières 2012 :

- le Centre d'initiation à la nature (CINE) du Ried et de l'Alsace Centrale à MUTTERSHOLTZ
- le CINE de MUNCHHAUSEN
- l'Association "Strasbourg initiation nature environnement" (SINE) (ferme "Bussière")
- le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), pour la Maison de l'eau et de la rivière du Donnenbach
- l'Association "Grange aux paysages d'Alsace Bossue " à LORENTZEN
- l'Association générale des familles (AGF) du Bas-Rhin, pour la ferme pédagogique de Rhinau
- l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA).

2. conformément au règlement financier départemental :

- les subventions affectées à une action ou à un projet et les subventions affectées d'un montant inférieur à 3 000 € seront versées en une fois dès cette délibération rendue exécutoire, aux bénéficiaires ci-après : Maison de la nature "Bruche-Piémont", Association "Saumon Rhin",

Association pour la prévention de la pollution atmosphérique, Association "Alsace Nature" et Groupe d'études et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA)

- les subventions affectées d'un montant supérieur à 3 000 € seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives, aux bénéficiaires ci-après : Association "Alter Alsace", Association "Les Piverts", Association de la ferme éducative de la Ganzau et "Ligue de protection des oiseaux" (LPO)

- la subvention d'investissement allouée à l'Association "Les Piverts", hors convention, sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au vu des factures acquittées produites ou d'un état des dépenses certifié.

La commission permanente approuve par ailleurs les conventions financières 2012 à intervenir entre le Département et chacune des structures du réseau suivantes : le CINE de MUTTERSHOLTZ, le CINE de MUNCHHAUSEN, l'Association SINE, le SYCOPARC, l'Association "Grange aux paysages", l'AGF et l'ARIENA, et autorise son président à signer ces sept conventions.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120305-65114-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 13/03/12